



Les conduites addictives

© Olivier Pelletier pour l'INRS

■ DOSSIER RÉALISÉ
par Céline Ravallec
avec Damien Larroque.

- 16** Responsable ou victime, l'entreprise a un rôle à jouer
- 19** Faire face à l'alcool au travail
- 20** Connaître le sujet pour bien l'aborder

- 22** Des accompagnements de proximité
- 27** La mer s'ouvre au débat
- 25** La confiance comme clé de la réussite ?
- 28** Libérer la parole

CAUSE MAJEURE de mortalité précoce en France, la consommation de substances psychoactives constitue une question de santé publique prééminente. Invariablement, il s'agit d'un sujet qui se retrouve dans le monde du travail et il est encore trop souvent traité en entreprise de façon individuelle, sous le prisme médical ou de la sanction disciplinaire. Quel est le rôle de l'entreprise dans la prévention de ces consommations addictives à risque ?

Responsable ou victime, l'entreprise a un rôle à jouer

C'est une affaire privée, pas celle de l'entreprise », « Il s'agit de comportements individuels », « Ça relève de la médecine »... La prévention des consommations de substances psychoactives (SPA) en milieu professionnel se heurte à de multiples arguments. Les responsables invoquent le plus souvent le droit ou le secret médical, de peur de mettre le doigt dans un engrenage incontrôlable. Pourtant, les enquêtes statistiques le montrent : des substances psychoactives – ou leurs effets – sont bien présentes dans la sphère professionnelle. « Il est important d'aborder le sujet dans les deux sens : comment des consommations peuvent entraîner des effets sur le travail et comment l'organisation du travail peut induire des consommations », considère Marissa Lepape, contrôleur de sécurité à la Carsat Aquitaine. La grille d'analyse faisant le lien entre organisation du travail et pratiques addictives est



récente. » Le travail peut en effet contribuer à déclencher, maintenir ou aggraver des conduites addictives.

« Si les pratiques addictives ont une origine multicausale dont des facteurs liés à la vie privée, il est indéniable que des facteurs professionnels favorisent les consommations de psychotropes, souligne Philippe Hache, conseil médical en santé au travail à l'INRS : *risque physique, stress, horaires atypiques, chaleur ou froid, mauvaises relations dans le travail (intimidation, harcèlement, absence de reconnaissance), monotonie de l'activité...* L'entreprise doit évaluer et prévenir ces facteurs professionnels qui peuvent être à l'origine de conduites addictives. »

Si le sujet préoccupe le monde médical depuis plusieurs décennies, la prise de conscience du milieu professionnel est toute récente. Le tabou qu'il constitue n'est pas encore totalement levé. « Le sujet est au carrefour de différentes disciplines de l'entreprise

© Olivier Pelletier pour l'INRS

PORTAIL ADDICT'AIDE

Le portail Addict'Aide-Le monde du travail a été mis en ligne à la fin du mois de novembre 2017. Ce site s'adresse aux dirigeants d'entreprise, aux salariés, aux services RH, aux représentants du personnel ainsi qu'aux services de santé au travail. Il met à la disposition de ces différents acteurs une multitude d'informations concernant les addictions dans le monde du travail, à travers six thématiques : Comment agir ? ; Statistiques ; Les conséquences ; Aspects Juridiques ; Données générales ; Facteurs de risques. Il propose de nombreux dossiers, par exemple sur les stratégies

de prévention à mettre en œuvre en entreprise, les conduites à adopter face à un collègue ou un collaborateur « addict », le rôle des services de santé au travail... Il fournit également un annuaire de spécialistes (addictologues, consultations hospitalières) pouvant être contactés dans l'accompagnement d'une entreprise.

<https://www.addictaide.fr/travail/>

et de l'organisation du travail, estime Patricia Coursault, chargée de mission politique de la ville-prévention à la Mildeca¹. *L'entreprise craint d'être responsable de questions qui la dépassent. Sans être responsable de tout, elle a un rôle à jouer. En tant que lieu collectif, l'entreprise est un espace possible pour organiser la prévention. C'est pourquoi il est nécessaire de définir les rôles de chacun, d'organiser l'articulation entre acteurs du monde du travail et acteurs de l'addictologie. En veillant à ne pas traiter la question uniquement sous l'angle du risque en lui-même que constitue la pratique addictive, mais aussi sous celui des dangers que représente la stratégie d'adaptation du salarié à certaines conditions de travail.* » D'où l'intérêt d'agir sur l'organisation même du travail.

L'entreprise, lieu de prévention

Les pratiques addictives sont le résultat de la rencontre entre une personne, une substance et un contexte (familial, social, professionnel). En milieu de travail, les principales SPA rencontrées sont le tabac et l'alcool². On trouve ensuite les médicaments psychotropes, le cannabis, et la cocaïne. Plusieurs études ont mis en évidence des consommations accrues dans certains secteurs d'activité : agriculture, marine civile, BTP, arts et spectacles, hôtellerie-restauration, transports... Mais quasiment tous sont concernés, de la communication au secteur bancaire, de l'agroalimentaire au service public en passant par le monde juridique ou l'armée.

L'usage des SPA en milieu de travail répond à différents besoins :

REPÈRES

■ L'ADDICTION

correspond au désir puissant et permanent de continuer la consommation d'un produit malgré toutes les complications engendrées (santé, famille, relations sociales, travail...). Au sein de la population, il existe plusieurs modes de consommations de substances psychoactives (tabac, alcool, drogues...) qui vont de l'usage simple (absence de complication immédiate) à la dépendance. Ces différents modes sont regroupés sous le concept de « pratiques addictives », ce qui permet d'aborder leur prévention de manière globale.

■ DES DONNÉES GRÂCE À LA COHORTE CONSTANCES

La cohorte épidémiologique Constances, qui suit sur le long terme la santé d'un échantillon représentatif de personnes de 18 à 69 ans en France, aborde la question des consommations de substances psychoactives. Depuis son lancement en 2012, des résultats commencent à émerger sur les liens entre consommations de SPA et vie professionnelle. « *Comparés aux travailleurs du secteur public, ceux du secteur privé ont des prévalences plus élevées d'usage d'alcool, de tabac et de cannabis* », remarque Guillaume Airagnes, psychiatre et addictologue doctorant à l'UMS 11 de l'Inserm. La catégorie socio-professionnelle joue également un rôle. Chez les hommes, les ouvriers déclarent une plus forte consommation que les employés, qui eux-mêmes consomment plus que les professions intermédiaires, les cadres étant la catégorie la moins consommatrice. Même tendance chez les femmes pour le tabac et le cannabis, mais pas pour l'alcool. « *Chez les hommes travaillant à temps partiel, l'usage du tabac, de l'alcool et du cannabis semble plus important que chez ceux qui travaillent à temps plein, alors que c'est l'inverse chez les femmes*, poursuit Guillaume Airagnes. *Les travailleurs en contact avec le public qui déclarent des tensions affichent également des consommations de tabac, alcool, cannabis et anxiolytiques plus élevées.* » Une présentation plus large de ces premiers résultats aura lieu à la Journée de la Mildeca organisée à Paris le 17 mai prochain.

le rôle dopant ou stimulant, pour parvenir à réaliser les tâches attendues, pour tenir le rythme ; le rôle anesthésiant pour se détendre face à la pression ou au stress, réduire la fatigue ou la douleur physique, mieux récupérer et se remettre des effets du travail ; enfin, le rôle social et festif contribuant à l'intégration dans une équipe. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées, mais avec des disparités selon les secteurs d'activité et le sexe (lire l'encadré ci-dessus). L'accessibilité aux produits peut également jouer : les serveurs en bars-restaurants sont à proximité d'alcool, le personnel hospitalier en contact avec des médicaments par exemple. Usages épisodiques, nocifs, alcoolisation ponctuelle impor-

tante, dépendance... Les degrés de consommation sont multiples. « *Les dépendances sont la partie émergée de l'iceberg en matière de consommation de SPA*, résume Philippe Hache. *Les personnes ont toutes un parcours avant de devenir dépendantes. Il faut en étudier les causes, pour prévenir le passage de l'usage simple à la dépendance.* » « *La prévention des conduites addictives en milieu professionnel doit être une politique assumée par l'entreprise, portée par ses dirigeants, qui communiquent sur le sujet* », insiste Patricia Coursault. En commençant par changer les représentations de tous les acteurs de l'entreprise vis-à-vis des consommations de SPA : dirigeants, DRH, encadrement,

REPÉRAGE PRÉCOCE-INTERVENTION BRÈVE (RPIB)

Tous les salariés, quel que soit leur niveau de consommation, doivent être sensibilisés aux risques et informés des processus des conduites addictives. En parallèle, le repérage et l'évaluation des consommations sont nécessaires pour mener des actions de prévention adaptées. L'outil Repérage précoce-intervention brève (RPIB) répond à ce besoin. Il s'agit d'un questionnaire soumis lors des visites médicales qui évalue les quantités consommées en alcool, tabac et cannabis. Validé par la Haute Autorité de santé (HAS), il permet d'engager le dialogue entre

le médecin du travail et le salarié sur ses consommations, de repérer des situations problématiques, en vue d'accompagner un changement de comportement durable. Cette intervention vise à initier un lien de confiance entre consommateur et professionnel de santé. L'efficacité du RPIB dans le domaine de la santé au travail a été démontrée depuis de nombreuses années en premier lieu pour la consommation d'alcool.

Le questionnaire est disponible en ligne sur le site de la HAS : www.has-sante.fr.

membres de CHSCT-CSE, syndicats, représentants du personnel, préventeurs... Et mettre en place une prévention primaire qui agisse sur les facteurs professionnels des conduites addictives: modalités du management, organisation et conditions de travail, rythmes...

Les médecins du travail, acteurs centraux de la prévention

Chacun, dans l'entreprise, doit être sensibilisé à la question des conduites addictives. Il faut néanmoins avoir conscience qu'« une résistance à agir peut résider dans le fait que les SPA pourraient représenter une ressource pour certains employeurs avant de l'être pour le travailleur », souligne Dominique Lhuillier coauteur du livre *Se doper pour travailler*³. C'est très ambivalent: les consommations des salariés les maintiennent au travail et contribuent au présentisme.

L'inscription des addictions dans le Plan santé travail 2016-2020 incite les acteurs de la santé au travail (Carsat, services de santé au travail, Direccte, ARS, organismes de formation...) à aborder le sujet. Les services de santé au travail ont une mission légale de conseil auprès des employeurs, des salariés et de leurs représentants pour prévenir la consommation de SPA sur le lieu de travail « Les médecins du travail deviennent des acteurs centraux de la prévention en encourageant les entreprises à aborder la consommation d'alcool en entreprise et à mener des actions collectives de prévention », rappelle Bertrand Fauquenot, de l'Anpaa⁴. En parallèle, « mettre en place des mesures de prévention est une



© Olivier Pelletier pour l'INRS

obligation réglementaire de l'employeur, poursuit Philippe Hache. Cela passe par l'inscription du risque dans le document unique, pour commencer à changer les représentations sur le sujet. Puis en informant les salariés et l'encadrement et en menant des actions contre les facteurs favo-

“ L'entreprise doit évaluer et prévenir les facteurs professionnels qui peuvent être à l'origine de conduites addictives. ”

risant les consommations de SPA (RPS, ports de charges lourdes...). Et il faut toujours veiller à agir dans l'optique d'aider le salarié, sans approche répressive et sans stigmatisation ».

Comme l'explique Laurence Emin, ancienne directrice de l'Irema,

association spécialisée dans la formation professionnelle et la recherche en addictologie, « avant d'être des objets de souffrance, les produits psychotropes sont des objets de plaisir. Il faut que les entreprises résistent à l'individualisation de la question, et aux appels du pied du coaching. Car, avec de telles approches, on évince les questions essentielles sur la part du collectif ». L'essentiel reste à faire en matière de prévention des addictions en milieu professionnel, en particulier dans les TPE qui en sont au tout début sur le sujet. Mais une mobilisation des différents acteurs commence à se construire pour structurer les démarches. ■

1. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

2. Cumulées, ces deux substances sont à l'origine de 123 000 décès prématurés par an en France.

3. *Se doper pour travailler*, Renaud Crespin, Dominique Lhuillier, Gladys Lutz, Éditions Érès.

4. Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

C. R.



ET LES ADDICTIONS COMPORTEMENTALES ?

Outre les consommations de substances psychoactives, il ne faut pas occulter les addictions comportementales, qui relèvent du même processus: workaholisme (addiction au travail) et dépendance aux technologies de l'information notamment du fait de l'accès aux messages électroniques depuis son domicile, jeux de hasard ou d'argent, addictions alimentaires, sport intensif... « Les cadres courent énormément, beaucoup font des marathons ou des semi-marathons », relevait Valérie Boussard, professeur de sociologie à l'université de Paris-Nanterre. Des usages massifs de jeux sur smartphones sont également observés chez les managers. Les addictions comportementales touchent toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les âges. Elles peuvent entraîner des dommages sur la vie familiale, sociale, professionnelle et financière. Ce dossier n'abordera pas ces types de conduites addictives.

EN 2007, A ÉTÉ LANCÉE à l'AP-HP la mission Fides, créée par la direction générale et le professeur Michel Reynaud, psychiatre addictologue. Il s'agissait d'en faire une mission institutionnelle de prévention et de prise en charge des addictions pour le personnel de l'AP-HP, en sortant de l'approche purement médicale. Le point dix ans plus tard.

Faire face à l'alcool au travail

Avec un effectif de 100 000 employés répartis sur 39 hôpitaux, l'AP-HP se retrouve inévitablement confrontée à des cas de pratiques addictives parmi son personnel, médical et non médical. Pour se saisir du sujet, l'institution a créé début 2007 la mission Fides (confiance en latin) dans l'objectif de mettre en œuvre une politique de prévention et de prise en charge des addictions liées à la consommation de produits psychoactifs, en particulier l'alcool.

La mission a, dans les premiers temps, permis de monter avec la direction de la formation de l'AP-HP un programme de formation de quatre jours sur le sujet. Celui-ci s'adressait aux médecins du travail et à leurs équipes, aux DRH, aux assistants sociaux, aux représentants du personnel et aux préventeurs. Il s'agissait de sensibiliser ces différentes catégories d'acteurs, changer leur regard sur l'addiction, notamment sur le fait qu'il s'agit d'une maladie chronique, et leur donner les premiers outils pour savoir réagir face à une personne présentant un comportement inhabituel, poten-

REPÈRES

■ **LA MISSION FIDES** a créé une charte sur la prévention et la prise en charge des addictions pour le personnel. « *La relation de confiance entre tous est le fondement de l'action de la mission* », annonce la charte. Elle contient dix points : sensibiliser, former, mobiliser, impliquer, accompagner, respecter, fédérer, engager, valoriser, changer.

tiellement lié à la consommation d'un psychotrope.

« Dans un second temps, il nous a paru important de nous adresser aussi aux cadres, pour lesquels une formation spécifique a été montée, explique Isabelle Chavignaud, chargée de coordination de la mission. Ils ont en effet un rôle pivot dans cette approche. » Si l'alcool reste le produit le plus consommé, le cannabis se rencontre de plus en plus chez les plus jeunes. Les médicaments sont également présents, mais les usages difficilement quantifiables.

Le risque évolue, la mission aussi

« Nous nous orientons vers un repérage le plus précoce possible, poursuit Isabelle Chavignaud. Mais le sujet est encore tabou. Il faut combattre l'idée que l'on aborde un sujet d'ordre privé. Bien sûr, les gens font ce qu'ils veulent à l'extérieur. Mais lorsque l'alcool – ou ses effets – s'invite au travail, il faut le prendre en compte, en évitant le sentiment de délation, et convaincre que couvrir un collègue ne lui rend pas service. » Tout le monde est concerné, tout le monde est acteur, tout le monde est légitime. « Pour les soi-

gnants, il faut se mettre dans la peau d'un collègue qui voit une personne en souffrance, et non d'un soignant. »

Depuis dix ans, l'addictologie a évolué, et la mission Fides tout autant. Tous les ans, une cinquantaine de nouvelles personnes sont formées. Tous les ans, une thématique de travail est définie au sein de la mission. Des groupes locaux ont été formés dans les douze groupements hospitaliers que compte l'AP-HP. Ils organisent des journées de sensibilisation, sous forme de pièces de théâtre ou de rencontres, afin de travailler sur les représentations sociales, de discuter autour du sujet.

« Nous cherchons à créer des relais à travers des réseaux de proximité, témoigne encore Isabelle Chavignaud. La principale difficulté que nous rencontrons réside dans les départs de personnes actives dans la mission. Les gens bougent au fil du temps, et les acquis se dispersent. C'est un travail à fournir sur le long terme, il faut toujours recommencer, ne jamais lâcher pour transmettre un maximum. Et aujourd'hui, on se rend compte qu'il faut commencer très tôt, auprès des étudiants. » ■

C. R.

DES ENQUÊTES POUR AGIR

Des enquêtes sont menées par la mission Fides pour mieux connaître la réalité du terrain. Une première a été réalisée en 2015 auprès d'étudiants en 3^e année d'études paramédicales (infirmiers et kiné), montrant un phénomène d'alcoolisation ponctuelle importante le week-end. Une autre réalisée dans deux hôpitaux a porté sur l'automédication, en particulier sur les médicaments psychotropes. Un questionnaire adressé aux internes en dernière année portant sur leur consommation de substances psychoactives, les quantités consommées, leur sommeil,

a été diffusé l'année dernière. Au total, 4 058 réponses ont été obtenues. Le dépouillement touche à sa fin et les résultats devraient être présentés dans les prochains mois. Un nouveau projet d'enquête sur le personnel de nuit est en cours de réflexion. « Toutes ces informations recueillies nous permettront de mieux connaître les pratiques par catégorie de personnel et d'agir ensuite en conséquence », estime Isabelle Chavignaud.

CONNAÎTRE LES SITUATIONS réelles, savoir de quoi l'on parle... sont des préalables essentiels à la prévention de l'addiction. Afin de documenter le sujet, Marie Ngo Nguene a réalisé une étude sociologique sur les différentes formes d'usages de produits psychoactifs dans deux secteurs d'activité : les bars-restaurants et le bâtiment. Elle a pu suivre *in situ* plusieurs équipes de serveurs et une TPE de poseurs de parquets.

Connaître le sujet pour bien l'aborder

Travail & Sécurité. Comment en êtes-vous venue à étudier les consommations de substances psychoactives en milieu professionnel ?

Marie Ngo Nguene. Ma précédente recherche avait porté sur les usages des toxicomanes dans les Caarud (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues). J'avais alors observé que dans leur grande majorité, les usagers restaient rationnels dans leur consommation et que les addictions n'étaient pas associées à une perte totale de contrôle. J'ai voulu savoir si, de la même façon, on pouvait avoir, en travaillant, un usage rationnel de substances psychoactives (SPA) et dans quelle mesure ces consommations pouvaient, au moins en partie, avoir pour origine l'environnement de travail. De précédents travaux avaient montré que certains secteurs étaient plus touchés : l'agriculture et la pêche, le BTP, les arts et spectacles, la restauration. Afin d'avoir des éléments de comparaisons, j'ai souhaité aller sur deux terrains. Assez naturellement sont

venus le BTP, où les sollicitations physiques sont importantes, et les bars-restaurants, où l'on trouve un travail de service, un contact avec de la clientèle. Ces deux milieux étaient les plus accessibles pour moi, qui n'y avais pas d'entrée particulière.

Dans le cas du BTP, qu'avez-vous observé en matière de consommations ?

M. N. N. Le milieu dans son ensemble est consommateur d'alcool au travail. Boire de l'alcool reste une tradition ancrée, qui véhicule une forme de socialisation. Les consommations sont beaucoup plus collectives qu'individuelles et concernent le plus souvent des travailleurs qui bénéficient d'une relative stabilité professionnelle. Néanmoins, les grandes entreprises sont encore assez hermétiques et n'ouvrent pas facilement leurs portes. Dans le cadre de l'étude, j'ai pu suivre une TPE de poseurs de parquets, spécialisée dans la rénovation chez les particuliers. Il s'agissait d'une petite équipe de quatre jeunes. Ils fumaient du cannabis.



© Olivier Pelletier pour l'INRS

C'est un produit qu'ils consommaient depuis l'adolescence, comme d'autres la cigarette. Seul le responsable d'équipe, qui était un jeune père, avait récemment arrêté. Ces consommations, qui impliquaient de travailler en



© Olivier Pelletier pour l'INRS

« SI TU NE TE DROGUES PAS, TU NE TIENS PAS »

Il est difficile d'assister à des scènes de consommation de substances psychoactives en milieu professionnel sans en être partie prenante. Le journaliste Geoffroy Le Guicher s'est immergé dans l'activité d'un abattoir en Bretagne en se faisant embaucher pendant un mois et demi pour vivre le quotidien des salariés. LSD, cocaïne, joints, bière étaient autant de produits dont il a observé la consommation. Ces consommations de SPA étaient en particulier induites par les cadences à tenir. Au rythme d'un porc toutes les 20 secondes, ou d'une vache par minute, 8 h par jour avec une seule pause de 20 minutes, il a constaté les dégâts physiques et moraux que les cadences provoquent sur les salariés. « Si tu ne te drogues pas, tu ne tiens pas », avait ainsi résumé un salarié. Il a tiré de son expérience le livre *Steack Machine*, aux éditions La Goutte d'Or.

maintenant les volets fermés, dans un environnement déjà poussiéreux, régulaient le rythme de travail tout au long de la journée. J'ai pu constater que ces personnes avaient, au cours de mes observations, une très bonne maîtrise des effets du cannabis sur leur activité.

Et du côté des bars-restaurants, quels ont été vos constats ?

M. N. N. Mon enquête a porté sur une trentaine de personnes en région parisienne. Dans ces métiers, on observe des consommations d'alcool, de tabac, de cocaïne et de cannabis, individuelles et collectives. La cocaïne sert à se stimuler au moment du rush, et est consommée en fin de soirée. Elle fait aussi l'objet de reventes dans le milieu, entre serveurs, ou entre serveurs et cuisiniers. La consommation d'alcool est très constante : à midi quand on mange ensemble avant le service et que c'est l'occasion de partager un verre, et à la fin du service. Ces consommations constituent une forme de sociabilité, animent les équipes, donnent du rythme au travail. Le cannabis fait plus l'objet de consommations individuelles, pour dénouer les tensions du corps et ralentir le rythme après un rush. L'association alcool+cocaïne se fait sur le temps de loisirs après le travail. On est alors dans des « moments frontières » entre le travail et le hors-travail, où le recours se fait sur un mode à la fois collectif et festif, et sur le lieu même de l'activité, ou à proximité.

Quels principaux constats avez-vous tirés de vos observations ?

M. N. N. Les consommations au travail témoignent des tendances

socioculturelles et générationnelles de la société dans son ensemble. Les produits psychoactifs les plus répandus dans la vie sociale se retrouvent au travail. Qu'il s'agisse d'alcool, de cannabis, de cocaïne, les consommations ne répondent pas uniquement à la pénibilité des métiers. Elles sont aussi des « liants professionnels » qui font partie intégrante des logiques et des outils d'intégration et de régulation des groupes professionnels. Il faut bien noter que le travail dans son intégralité n'est pas en cause dans les usages dopants. Ceux-ci concernent plus spécifiquement des formes de pénibilité associées à certaines tâches : travail répétitif, travail en hauteur, bruit, cadences rapides, travail de nuit... Et il faut souligner que les parcours et les conditions de vie hors travail expliquent, au moins en partie, la manière dont les salariés-consommateurs investissent leur travail.

Qu'est-ce qui vous a le plus surpris durant cette enquête ?

M. N. N. Il était intéressant de constater que les personnes avaient un jugement moralisateur vis-à-vis de leurs propres consommations alors qu'elles disaient avoir des usages rationnels, sans excès. Je pensais qu'il aurait été plus facile pour elles d'en parler, or pas du tout. Au-delà de la parole, il a aussi été difficile d'observer des consommations « en train de se faire », par des personnes qui avaient pourtant accepté ma présence. Je me suis retrouvée un soir après le service avec une équipe de serveurs, pensant que des consommations allaient s'initier. Mais personne n'a rien consommé. J'ai su à pos-

REPÈRES

■ **LES FORMES différenciées d'usages de produits psychoactifs au travail : les cas des bars-restaurants et des chantiers du bâtiment**, par Marie Ngo Nguene, doctorante en sociologie du travail et des organisations Université Paris Ouest-Nanterre-la Défense, dans *Psychotropes*, 2015/1 (vol. 21), De Boeck Supérieur, pp. 77-95.

À retrouver sur www.cairn.info.

teriori qu'après que mon départ, ils avaient commencé à consommer. D'autre part, j'ai constaté une permissivité dans ces deux milieux envers les consommations de SPA. Dans bien d'autres secteurs, de telles pratiques ne sont pas possibles car les gens n'ont matériellement pas le temps de consommer. Donc qu'est-ce qui, dans ces organisations du travail, favorise cette permissivité ? Cela interroge la temporalité du travail. Se pose aussi la question de la cooptation, car les recrutements se font grandement via ce mode de fonctionnement : on recrute des gens dans un réseau de connaissances qui adhéreront aux consommations de drogues illégales, ou en tout cas ne les dénonceront pas. Cela forme des microcosmes de consommateurs réguliers. ■

C. R.



© Olivier Pelletier pour l'INRS

AGENTS D'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE ET CANNABIS

Dans le cadre de sa thèse de sociologie, Fabien Brugière s'est immergé dans une équipe d'ouvriers de l'assistance aéroportuaire. Leur fonction consiste à charger et décharger les soutes d'avions lors des escales, à guider et à sécuriser les avions à l'aire de stationnement. Il a constaté des consommations régulières de cannabis chez certains ouvriers. Des pratiques inattendues, en opposition aux nombreuses règles de sécurité et de sûreté, et à la tolérance zéro affichée vis-à-vis des consommations d'alcool et de stupéfiants en zone aéroportuaire. S'exposant

au risque de perte d'emploi en cas de contrôle, les ouvriers ne renoncent pourtant pas à ces pratiques. Bien que multifactorielles, elles expriment selon l'auteur une stratégie de défense face à la souffrance au travail, liée à leur précarité, à l'organisation du travail en flux tendu, aux horaires décalés (équipes du matin et du soir), aux contraintes physiques (manutentions, machines...) et environnementales (pollution, climat, bruit...).

La sous-traitance en piste. Les ouvriers de l'assistance aéroportuaire, Fabien Brugière, Érés.

DE NOMBREUX ACTEURS de la santé au travail s'organisent à l'échelle locale ou régionale pour proposer aux entreprises un accompagnement structuré dans la gestion et la prévention des conduites addictives. Illustration avec des opérations menées en Midi-Pyrénées et dans les Hauts-de-France.

Des accompagnements de proximité

De l'usager à l'usage

Comment passer d'une approche curative à une approche préventive des consommations de drogues en milieu professionnel ? Pour répondre à cette question, les acteurs en santé au travail des Hautes-Pyrénées sont organisés en un Groupe d'analyse prévention addictions au travail (Gaprat 65) depuis une douzaine d'années. « À l'époque, la porte d'entrée dans l'entreprise était la situation de crise, se remémore Isabelle Bidegain, médecin du travail. En tant que médecin du travail, nous jouions un rôle de pompier vis-à-vis des conduites addictives. Nos actions étaient chronophages et peu pérennes, la réponse médicale était inappropriée. La solution se résumait à sortir du travail le salarié qui présentait des troubles. »

Composé de représentants d'employeurs, de salariés, d'acteurs de la santé au travail, de la Carsat Midi-Pyrénées, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de l'Anpaa¹, le Gaprat 65 a élaboré des supports, créé des outils, formé des référentiels et construit

un discours harmonisé et une méthodologie commune. « Une enquête régionale montrant des variations dans les consommations de substances psychoactives selon les branches professionnelles nous avait aussi poussés à nous interroger sur un lien possible entre travail et usages. »

Il faut libérer la parole, afin de passer du traitement de l'usager au traitement de l'usage.

Le Gaprat 65 accompagne aujourd'hui les entreprises en demande. « Nous commençons par une enquête préalable auprès des différents acteurs de l'entreprise pour croiser les regards, puis par une analyse de la demande, explique Isabelle Bidegain. Nous les aidons à sortir de leurs représentations, à comprendre les enjeux,

à apprécier les situations du point de vue du travail. Souvent, la demande initiale évolue et le projet de prévention progresse. Par exemple, si une entreprise nous sollicite pour mettre en place un dépistage de consommations, il faut expliquer aux responsables que le dépistage n'est pas un outil de prévention, ni une finalité en soi : car si des tests s'avèrent positifs, qu'en feront-ils ensuite ? Il faut libérer la parole des différents acteurs du monde du travail, afin de passer du traitement de l'usager au traitement de l'usage, par une approche collective. » Le Gaprat 65 intervient auprès de TPE, PME, grands groupes et collectivités, tous secteurs d'activité confondus.

Un travail de réseau

Dans les Hauts-de-France, les acteurs de la santé au travail se mobilisent également. Le réseau régional « Addictions et entreprises »², dont la mission est de mutualiser approches, méthodes et outils sur les questions d'addictions en situation de travail, s'est rapproché de l'université Picardie-Jules-

GAPRAT COMMINGES

Sur le modèle du Gaprat 65, le Gaprat Comminges a vu le jour en novembre 2016. « Composé de 25 personnes représentant 12 entités¹, il vise aussi à répondre aux demandes d'entreprises ou de collectivités sur la prévention des conduites addictives », présente Roland Veyrac, pilote du projet. Les premières interventions sont en cours. « Nous avons accompagné une PME pour sensibiliser ses 70 salariés à la prévention primaire des conduites addictives, explique Laurence Perez, éducatrice spécialisée à l'Anpaa. Notre première action a consisté à réaliser une analyse du contexte de travail

de l'entreprise. Puis un module de sensibilisation de 3 heures a été dispensé aux managers, en posant un lien possible entre travail et addictions. Dans un second temps, les salariés ont été sensibilisés à cette thématique. » Dans le prolongement de ces premières actions, un groupe de travail représentant les différentes unités verra le jour. Parallèlement, d'autres Gaprat pourraient voir le jour en Midi-Pyrénées.

1. CCI, CMA, MSA, centre de gestion 31, Anpaa, Carsat, Direccte, Acti'social, services de santé au travail, Pôle d'équilibre territorial et rural du pays Comminges-Pyrénées.



Verne (UPJV) et de l'INRS afin de mieux comprendre et instruire les liens travail-conduites addictives. « *Le lien entre travail et consommation de substances psychoactives paraît évident. Or il est encore peu interrogé par les pratiques de prévention, observe Paul Depézeville, chargé de mission à l'Institut de santé au travail du nord de la France. On reste sur des logiques centrées sur l'individu, et les risques que son comportement pourrait induire, sans considérer l'influence du contexte professionnel. "En quoi le travail génère, détourne ou renforce la consommation de certains produits?", "Y a-t-il des situations de travail favorisant les consom-*

mations?", "Comment faire intégrer ces paramètres par les entreprises?" sont pourtant des questions à poser. »

« *Les formes d'addiction se sont multipliées, étendues et impactent divers univers de vie dont le cadre professionnel, considère Gérard Valléry, professeur de psychologie du travail et d'ergonomie à l'UPJV. Les psychotropes peuvent servir à compenser des pressions fortes liées aux nouvelles formes managériales de travail et d'organisation. Les DRH nous interpellent parfois sur la question, mais sans vraiment chercher à interroger le travail.* » À l'instar de tous les risques professionnels, faire de la prévention des

addictions n'est possible que s'il y a une volonté déclarée de la part de l'entreprise. « *Or on ne constate pas vraiment de demande sociale sur la question, ou alors pour la traiter en restant centré sur l'individu, poursuit le professeur de psychologie du travail. Le sujet reste tabou à la fois du côté des individus, des collectifs de travail et des directions.* »

Dans le prolongement de ces travaux, une thèse de psychologie du travail vient de débiter dans un service interentreprise de santé au travail à Compiègne, dans l'Oise. Elle a comme projet d'étudier auprès des acteurs de prévention leurs représentations sur les usages des drogues et



UNE EXPÉRIMENTATION EN RÉGION NANTAISE

Le Service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN) mène actuellement avec la start-up Pulsio Santé une expérimentation pour développer un questionnaire sur les addictions à remplir par les salariés sur leur smartphone, après leur visite médicale. « *Il s'agit du questionnaire "Assist", validé par l'OMS, qui porte sur une dizaine de substances, auquel nous avons ajouté quelques questions pour identifier un possible lien entre travail et consommations, présente le Pr Xavier Deparis, directeur de la filière prévention au SSTRN. Il faut encore affiner le questionnaire, lancer une seconde étude, puis développer un parcours de prise en charge des personnes qui déclareront des consommations à risque, avant de diffuser l'outil le plus largement possible. Il est très simple à utiliser et bien accepté, comme l'a montré le premier test auprès de 500 salariés.* »

de suivre des interventions en entreprises pour développer des connaissances dans ce champ peu exploré et proposer des pistes d'action.

Formation des personnels des services de santé au travail

À la suite de la publication, en janvier 2012, du décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des services en santé au travail, l'Anpaa, l'Agence régionale de santé, la Direccte, plusieurs services de santé au travail et la Carsat ont monté en région Midi-Pyrénées une formation pour les professionnels des services de santé au travail. Un des objectifs était d'accompagner les entreprises dans la prévention des conduites à risques dans le cadre d'une sensibilisation collective. Depuis la première session, en décembre 2012, 224 personnes avaient été formées fin 2017. Autant de relais qui accompagnent désormais les entreprises de la région dans leurs questionnements sur les consommations de substances psychoactives (SPA).

« Les attentes des différents publics – médecins, infirmières, IPRP – ne sont pas les mêmes en formation, car ils n'ont pas affaire aux mêmes personnes dans les entreprises », remarque François Auriol, responsable formation à l'Anpaa. Le format a évolué depuis ses débuts, passant de trois à quatre journées (dont une de retour d'expériences, trois mois après la session), et incluant un module sur le repérage précoce-intervention brève (RPIB) (lire l'encadré page 17). « La prévention des conduites addictives en milieu

En savoir plus ■■■

- DOSSIER WEB INRS : www.inrs.fr/risques/addictions/ce-qu-il-faut-retenir.html
- SYNTHÈSE de la revue de littérature sur les consommations de substances psychoactives en milieu professionnel, Christophe Palle, Note 2015-05, OFDT. (www.ofdt.fr)
- INTERVENIR-addictions.fr, le portail des acteurs de santé : <https://intervenir-addictions.fr/sante-au-travail/>
- AGENDA : le 17 mai 2018 se tiendra à Paris la 3^e Journée nationale de prévention des conduites addictives en milieu professionnel (www.drogues.gouv.fr/)

professionnel est depuis 2013 un axe prioritaire de notre projet de service, indique Lise Lafferairie, formatrice RPIB et médecin du travail chez Astia, le plus important service de santé au travail de la région, situé à Toulouse. *Il était nécessaire d'avoir des outils de communication pour lever le tabou et acquérir une aisance relationnelle en vue d'aborder le sujet avec les employeurs et les salariés. Car plus on est à l'aise avec ses propres représentations, plus on facilite le dialogue.* »

Isabelle Lautré, infirmière en santé au travail, a suivi la formation : « Avant mon arrivée à Astia en 2013, j'avais des connaissances générales sur les consommations de substances psychoactives, insuffisantes pour intervenir au quotidien sur le sujet. » Après avoir suivi en 2014 la formation délivrée par l'Anpaa et complétée par le RPIB en 2015, elle participe avec ses collègues à la mise en œuvre des savoirs acquis auprès des salariés, lors des entretiens individuels. Dans le cadre de la prévention primaire, cette approche permet aux équipes de faire un repérage des consommations à risque, de délivrer des mes-

sages de prévention, d'initier une réflexion qui se poursuivra hors du service et, au besoin, d'accompagner ou d'orienter les personnes vers d'autres acteurs spécialisés.

« Cela donne des clés pour aborder le sujet simplement, avec des outils et des méthodes nous permettant un discours plus fluide et ciblé », poursuit Isabelle Lautré. Des actions de prévention collective sont aussi mises en œuvre auprès des salariés et des employeurs. « Chaque intervention en entreprise se construit autour d'une demande précise pour apporter une réponse adaptée, discutée au préalable en équipe pluridisciplinaire. Il peut s'agir d'une sensibilisation des directions, des services RH, des managers de proximité pour déconstruire leurs représentations et les outiller en vue d'inscrire les consommations à risques dans le plan de prévention de l'entreprise. » ■

1. Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

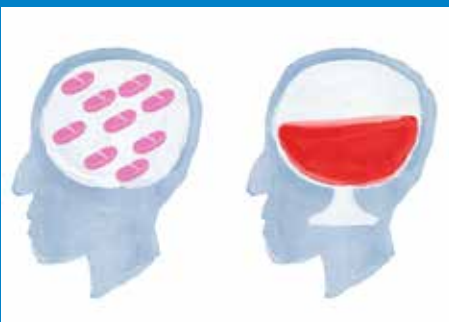
2. Animé par l'ISTNF (Institut de santé du travail du nord de la France) et composé de services de santé au travail, la Carsat, le CHRU Lille, la MSA, Hauts-de-France Addictions et l'Anpaa.

C. R.

DANS LE TRANSPORT

Les organisations professionnelles ont aussi un rôle à jouer pour relayer les informations et accompagner les entreprises. L'AFT¹, qui avait lancé en 2009 un kit de sensibilisation aux consommations de substances psychoactives dans le secteur du transport, distribué aux chefs d'entreprise et aux salariés sous forme d'une clé USB, réfléchit actuellement à une nouvelle génération de l'outil. « Il s'agit d'actualiser le format (probablement sous forme d'une application pour smartphone ou d'un site internet), de moderniser les contenus et de définir une démarche d'accompagnement pour les entreprises », souligne Lydia Rio, déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine.

AFT : association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport.



LE SECTEUR DE LA MER, également concerné par les conduites addictives, se mobilise pour les prévenir. Les campagnes et les approches préventives ciblées actuellement en cours s'appuient sur des études réalisées ces dernières années.

La mer s'ouvre au débat

Embarquer sur un navire de marine marchande, c'est partir deux mois en mer. Sur un ferry, c'est entre sept et quatorze jours. Participer à une campagne de pêche, c'est être au large pendant au moins une semaine. Outre l'éloignement, travailler en mer expose à des conditions de travail très exigeantes : horaires décalés, aléas climatiques, environnement bruyant, dangereux (présence de câbles en tension, manipulation d'amarres, proximité de la mer...). Et lieu de vie et lieu de travail ne font qu'un durant ces périodes.

Deux études¹ relatives aux consommations de substances psychoactives (SPA) ont été réalisées sur des populations de marins civils² en 2007 et 2013. La première a porté sur les consommations de tabac, d'alcool et de cannabis de 1928 pêcheurs et marins de la marine marchande, la seconde sur 1000 pêcheurs du Sud-Ouest de la France. Les résultats ont mis en évidence des consommations de SPA – en particulier alcool et cannabis – supérieures à celle de la population française. Et préoccupantes car ces psychotropes altèrent la vigilance des consommateurs. Or une vigilance extrême est nécessaire à tous les postes assurant la marche d'un navire.

« Ces constats peuvent refléter les

usages dans la population générale, être en relation avec un travail dangereux et difficile, ou liés à l'isolement familial et affectif, estime le Dr Thierry Sauvage, chef du service de santé des gens de mer au ministère de la Transition écologique et solidaire. *Les causes des consommations de SPA sont multiples et pas seulement en relation avec les conditions de travail à bord.* »

Formation médicale des marins

Devant ces constats, une politique de prévention a été lancée par le Service de santé des gens de la mer, avec l'Institut maritime de prévention, sous la tutelle de la Mildeca³. Une campagne de sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives en situation de travail auprès des marins professionnels, intitulée « Pas d'ça à bord »⁴, a ainsi vu le jour.

Mais la prévention primaire se fait à différents niveaux. Si elle peut passer par des aspects réglementaires, le sujet est aussi abordé lors de la formation médicale des marins, dans le cadre d'un module « hygiène, prévention des risques ». « *Les CHSCT des entreprises sont aussi des lieux où faire de la prévention, où soulever les questions sur le sujet, ouvrir le débat* », estime Dr Frédéric Saunier, médecin chef interrégional

Nord Atlantique Manche Ouest.

De multiples questions sont en effet en jeu, telles que réussir à concilier les éventuelles conséquences liées au droit individuel de consommer sur les temps de repos et la réalisation par la

© Olivier Pelletier pour l'INRS



suite de travaux dangereux. Les mentalités évoluent et le dialogue s'initie. Mais en matière de prévention et d'information, les TPE, souvent familiales, notamment dans le secteur de la pêche, restent plus difficiles à atteindre. ■

1. Prevalence of psychoactive substances consumption in the French civil maritime environment in 2007 (Bergeret and Fort); Drug consumption among fishermen in south-western France (Lassiege, Bergeret, Fort), 2013.

2. Cela inclut les salariés des transports de marchandises, transports de personnes, navires de servitudes - offshore, éolien... -, pêcheurs et plaisance.

3. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

4. Lien : www.pasdca-abord.fr

C. R.

12,3 % des marins déclarent une consommation d'alcool à risque, 16 % consomment du cannabis, et 16,3 % déclarent des polyconsommations régulières d'alcool, tabac et cannabis.

1/3 des marins fumeurs réguliers, près de 10 % des consommateurs d'alcool et plus de 13 % des consommateurs de cannabis ont déclaré avoir augmenté leur consommation du fait de problèmes liés à leur travail ou à leur situation professionnelle.

11 signes, définis par le service de santé des gens de la mer, traduisent un état anormal ou une modification du comportement : pupilles dilatées, propos incohérents, difficultés d'élocution, désorientation, agressivité, haleine alcoolisée, gestes imprécis, troubles de l'équilibre, agitation, somnolence, manque d'attention et de vigilance.

Source : Service de santé des gens de la mer

DES ACTIONS DE PRÉVENTION des conduites addictives voient le jour dans certaines entreprises. La réussite passe par une approche collective impliquant les différents acteurs, à travers l'écoute de leurs points de vue et des enjeux pour chacun. Les expériences communes d'une infirmière et d'un médecin du travail du Loir-et-Cher illustrent les modes d'action possibles.

La confiance comme clé de la réussite

Si on me cherche, mieux vaut m'appeler sur mon portable que passer à mon bureau. » Olivia Pierre est une infirmière du travail de terrain. Arrivée en juillet 2017 dans l'entreprise Caillau, qui fabrique des colliers de serrage pour l'industrie automobile et l'industrie aéronautique à Romorantin-Lanthenay, dans le Loir-et-Cher, elle passe la majeure partie de son temps dans les 28000 m² d'ateliers. Elle discute avec les ouvriers, les questionne sur leurs postes, découvre l'activité de chacun, apprend à identifier les gestes professionnels. Elle tisse au quotidien un lien de proximité et de confiance avec les 490 salariés du site. Une approche qui s'avère un atout lorsqu'il s'agit d'aborder le sujet sensible des consommations de substances psychoactives (SPA). « La confiance est la clé de la réussite, insiste-t-elle. Si on n'est pas dans une proximité, à la fois avec les salariés et la direction, si on n'a pas la confiance des gens, même avec les meilleures méthodes du monde on

n'arrivera à rien. » Alertée par un responsable d'équipe sur une suspicion de consommation excessive d'alcool d'un salarié, elle accompagne ce dernier avec le médecin du travail, le Dr Bernadette Berneron, depuis le mois d'août. Cette prise en charge curative, toujours en cours avec le concours d'acteurs extérieurs, s'avère constructive, même si les progrès, fragiles, se font pas à pas.

Cet accompagnement n'est pas une première. Cela fait déjà plusieurs années, dans d'autres environnements professionnels, que ce binôme s'est emparé du sujet des conduites addictives au travail. Dans la précédente entreprise où travaillait Olivia Pierre, Daher, un équipementier aéronautique du Loir-et-Cher, également suivie par le Dr Berneron, une démarche de prévention a été mise sur pied, sous la forme d'une charte de prévention des conduites addictives (lire l'encadré ci-dessous). « L'action est partie de plusieurs constats : une alerte de l'assistante sociale signalant des consommations problématiques d'alcool et des



© Olivier Pelletier pour l'INRS

salariés consommant du cannabis à proximité du site, se remémore-t-elle. Ainsi qu'une prise en compte très subjective du sujet en interne : il y avait une inégalité dans les traitements des différents cas, cela manquait de méthodologie et de cohérence parfois. »

Un groupe de travail pluridisciplinaire s'est réuni toutes les six semaines durant une année.

INFORMATION

Des journées d'études Infirmières du travail organisées par la Carsat Centre avec la participation de l'INRS s'étaient tenues fin 2013 sur le thème des pratiques addictives en milieu du travail. Elles ont permis de montrer aux infirmières d'entreprises de la région qu'une démarche de prévention pouvait être mise en œuvre sur cette thématique complexe.

UNE CHARTE DE PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

La charte de prévention des conduites addictives rédigée chez Daher a résulté d'un travail de groupe : treize personnes représentant les différents acteurs de l'entreprise (directeur de site, responsable de production, RRH, HSE, CHSCT et représentants du personnel, infirmière du travail, médecin du travail, assistante sociale) se sont réunies pendant un an sous le pilotage d'une personne de l'Anpaa. La charte a pour objectif d'aider chacun à se positionner lorsqu'il est témoin de situations relatives à une addiction, qu'il s'agisse de suspicion ou de consommation avérée. Ne se substituant pas au règlement intérieur, elle s'adresse à tous : la totalité des salariés de l'entreprise, les intérimaires, les prestataires... Elle a fait l'objet d'une présentation au personnel par groupes d'une dizaine de personnes pendant 45 minutes, afin d'initier le dialogue et d'inscrire l'action dans la durée.

Cette approche collective a été indispensable pour aboutir à une action de prévention réussie. « Les échanges ont parfois été très animés car les enjeux et les points de vue différaient, relate Olivia Pierre. Mais ça permettait de crever des abcès, la réflexion de chacun mûrissait entre deux réunions. C'est le travail de tout ce groupe qui a permis d'avancer, sous la supervision de l'Anpaa¹. Il était essentiel d'être accompagnés par un acteur extérieur, qui garde le recul nécessaire, reste neutre et n'a pas d'enjeux de pouvoir à faire valoir. Avec l'appui de la direction qui affichait sa volonté de s'approprier cette démarche. Sans cela, rien n'aurait pu se construire. »

Le travail : protecteur ou destructeur ?

En matière d'addictions, le travail est un facteur social très important : protecteur dans de nombreux cas, néfaste lorsque les pressions sont trop présentes. « Si l'addiction traduit un mal-être, résultant d'un parcours de vie difficile, douloureux, constate le Dr Berneron, le travail est un facteur de protection énorme. Mais il est vrai que les exigences du travail modifient aussi les consommations. Lors de mes consultations, je l'observe chez les ouvriers mais aussi dans le tertiaire, en particulier dans le secteur de la vente, chez les cadres. Ces consommations sont alors motivées par trois principaux facteurs : la surcharge de travail, les conflits de valeur, ou une éthique bousculée, autrement dit l'écart entre ce que la personne souhaiterait faire et ce qu'on lui demande de faire. Pour l'accepter, il faut tout oublier

le soir. La culpabilité est le sentiment le plus rencontré par les gens qui ne vont pas bien au travail. On est dans la non-visibilité de ce qui fait souffrance, auprès d'une population le plus souvent dans le déni. »

Agir sur les consommations de SPA passe par la prise en compte de deux dimensions fondamentales : l'approche individuelle, par le repérage, par l'orientation vers le service de santé au travail et la capacité à proposer un accompagnement adapté avec des acteurs externes (méde-

parfaitement réalisé. » Casser le tabou, dédramatiser le sujet, est le premier pas. « J'ai la conviction que plus on en parle, mieux c'est, en restant toujours attentif, bienveillant, dans l'écoute et le respect, et sans porter de jugement, insiste Olivia Pierre. Notre société est devenue très individualiste. Si on remet le collectif au centre, si on est attentif aux collègues, on avance déjà. »

À travers leurs expériences, l'infirmière et le médecin du travail reconnaissent avoir eu des contextes particulièrement favo-



© Olivier Pelletier pour l'INRS

cin traitant, centre d'addictologie...), et l'approche collective car le lieu de travail peut représenter un lieu de prévention et de promotion de la santé. « Si on ne fait rien pour engager le dialogue avec le salarié quand il y a des suspicions, on donne zéro chance à la personne, déplore le Dr Berneron. Aborder le sujet n'est pas toujours simple, surtout si la personne concernée n'a jamais de retard ou d'absences injustifiées, ni de problème relationnel, et si son travail est

rables pour agir sur la prévention des conduites addictives en entreprise, avec des acteurs tous impliqués à leur niveau et un objectif commun affiché. « Bien des entreprises ont initié le sujet et peu ont conclu », souligne Olivia Pierre. « Dans les TPE et les PME, c'est un sujet beaucoup plus compliqué à aborder car on y est moins présent », conclut le Dr Berneron. ■

1. Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

C. R.

INTERVIEW

MARCEL DOCTEUR, DRH chez Caillau

« Si certains responsables n'osent pas parler des consommations d'alcool ou de cannabis en entreprise, c'est parce qu'ils raisonnent en termes de sanction. On retrouve en entreprise les mêmes personnes que dans la société civile. Si certains boivent, ils ont en parallèle des compétences et des savoir-faire que, en tant que DRH, je veux garder dans l'entreprise. Nous avons donc un rôle à jouer, en valorisant les compétences et non juste en pointant les difficultés. Avec la question des consommations

de substances psychoactives, on vient sur le terrain de la responsabilité sociétale des entreprises. Il m'est arrivé d'aborder directement la question de l'alcool avec des salariés, sans jugement, en me préoccupant de leur santé. Après avoir franchi la phase de déni, le dialogue pouvait s'initier. Personne ne m'a jamais répondu que ça ne me regardait pas, par exemple. »

Libérer la parole

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) a mandaté un groupe de travail pour se pencher sur la prévention des addictions en milieu professionnel. Le programme de sensibilisation auquel la réflexion a abouti encourage le dialogue. Objectif : repérer la consommation de substances psychoactives et corriger les composantes organisationnelles auxquelles elle semble répondre.

Une femme agrippée à une chope de bière se tient la tête. Elle est floue et visiblement mal en point. « *Besoin de lever le coude pour mieux travailler ?* » Il s'agit de l'une des six affiches de sensibilisation aux risques d'addiction élaborées par la MSA. Un autre poster montre un homme en costume, que l'on devine cadre, qui vous fixe à travers des volutes de fumée. « *Besoin de se doper pour mieux travailler ?* » est cette fois la phrase d'accroche. Celle-ci se retrouve sur une autre affiche qui représente le visage d'un homme en gros plan. Son œil, un peu fou, accroche votre regard derrière une mèche de cheveux. Un joint est coincé entre ses lèvres. Ces affiches ont été présentées à l'occasion du forum « addictions, qualité de vie au travail et performance en jardin espace vert », organisé par la MSA en janvier 2018 pour les professionnels du secteur.

Dans l'assemblée, les réactions sont mitigées. Certains s'interrogent sur le côté caricatural du fumeur de joint, d'autres remarquent que, sur les deux visuels concernant l'alcool, ce sont des femmes qui sont représen-

tées... « *Notre volonté n'est certainement pas de stigmatiser ou de juger, mais de permettre d'engager le dialogue*, estime Zora Rezzag, infirmière du travail et pilote du groupe de travail. *Que les professionnels réunis aujourd'hui réagissent et échangent va dans le bon sens. Cela doit amener à s'interroger sur la raison de la consommation de substances psychoactives, première étape indispensable pour mettre au jour ses éventuels liens avec le travail et son organisation.* »

Une démarche compréhensive

En effet, la nécessité de pouvoir faire face à des contraintes imposées par le travail est l'un des facteurs de consommation de substances psychoactives. Par exemple, dans le domaine des espaces verts, certains travailleurs sujets au vertige trouvent dans un verre d'alcool l'aide pour être capables de travailler en hauteur lorsqu'une intervention le nécessite. C'est un mode de fonctionnement, une béquille qui permet à l'homme de trouver sa place dans l'organisation du travail. Faire évoluer celle-ci pour éviter aux travailleurs de compenser certaines contraintes en



© Olivier Pelletier pour l'INRS

se dopant est la meilleure façon d'aborder le problème. Car l'interdiction ne suffit pas. En effet, les postes les plus à risque, généralement à tolérance zéro, comme celui de conducteur d'engins, sont paradoxalement ceux où, statistiquement, l'on consomme beaucoup.

« *Les questions posées par ces affiches sont plus novatrices qu'il n'y paraît au premier abord*, affirme Gladys Lutz, chercheuse en psychologie du travail et présidente de l'association Additra. *En misant sur le dialogue entre les salariés et les services de santé au travail, elles ouvrent la possibilité d'une prévention basée sur la prise en compte des facteurs de consommation de psychotropes liés à l'organisation du travail. Cette démarche compréhensive ne s'oppose pas à l'application des interdits, elle les complète.* » ■

D. L.

INTERVENTIONS EN ENTREPRISES

La MSA concrétise sa volonté de dialogue sur les addictions par le biais d'interventions en entreprises développées par le groupe de travail. « *Après une présentation des différentes substances psychoactives, de leurs effets et des risques qu'elles entraînent, nous dialoguons avec les stagiaires*, présente Zora Rezzag. *Même s'il est vrai qu'en présence de la hiérarchie, la parole à plus de mal à se libérer, nous avons réussi à instaurer une discussion dans les entreprises que nous avons rencontrées.* » Pour le moment, six interventions ont eu lieu. S'il est encore

trop tôt pour tirer des conclusions quant à l'évolution de la prévention des addictions au travail dans les structures ayant bénéficié de cette action, la MSA compte bien multiplier les sessions. En outre, le forum organisé en janvier dernier à destination des entreprises d'entretien d'espaces verts a permis de rappeler aux participants cette possibilité de faire intervenir la MSA auprès de leurs équipes. « *Les prochains forums s'adresseront à des structures issues d'autres secteurs afin d'élargir notre audience sur les questions d'addiction* », conclut Zora Rezzag.